

Contrats de publicité et de promotion

Paragraphe 24 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : janvier à mars 2025

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date du contrat
Cossette média inc. ⁽¹⁾	4 998,75 \$	Placements publicitaires pour la campagne de valorisation du travail d'éducatrice de la petite enfance	2025-01-08
Graphica impression inc.	2 245,00 \$	Impression de logos électrostatiques - Service de garde reconnu	2025-01-15
Cartier Communications ⁽²⁾	13 090,00 \$	Campagne de valorisation du travail d'éducatrice de la petite enfance	2025-01-17
Cartier Communications ⁽²⁾	33 954,34 \$	Rediffusion de la campagne sur la cyberintimidation, volet jeunes - Automne 2024	2025-01-17
Cossette média inc. ⁽¹⁾	3 420,77 \$	Placements publicitaires pour la rediffusion de la campagne sur la cyberintimidation, volet jeunes - Automne 2024	2025-01-17
Salon Parents Enfants inc., Le	1 475,00 \$	Location d'un espace au Salon Parents Enfants (LSPE) 2025	2025-02-05
9494-5490 Québec inc.	2 700,00 \$	Location d'un espace pour le Salon maternité paternité 2025	2025-02-05
Impressions BourgRoyal inc. (Les)	734,00 \$	Impression d'un feuillet rappelant les obligations légales destiné aux personnes non reconnues qui offrent des services de garde en milieu familial	2025-02-12
Cartier Communications ⁽²⁾	36 478,29 \$	Rediffusion de la campagne de valorisation du travail d'éducatrice de la petite enfance	2025-02-18
Groupe ABP	275,00 \$	Location d'accessoires pour kiosque au Salon maternité paternité 2025	2025-02-21
Cossette média inc. ⁽¹⁾	192 637,48 \$	Placements publicitaires pour la rediffusion de la campagne de valorisation du travail d'éducatrice de la petite enfance	2025-03-13
Jonathan Roy Photographe	1 870,00 \$	Création d'une banque d'image en service de garde	2025-03-25

Information complémentaire :

Les montants indiqués n'incluent pas les taxes payées.

⁽¹⁾ Prestataire sous contrat avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

⁽²⁾ Soustraitant requis par le Fonds des biens et des services (MESS).